

BUREAU D'AGGLOMERATION DU 13 OCTOBRE 2022 – 12h30

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet (départ à 16h15)

Étaient absents excusés (3) : Béatrice CLAVIER – Lionel BOSSIS (départ à 14h20) – Franck SAVARY (départ à 15h40)

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

ORDRE DU JOUR

Partie 1 – Information du Bureau

- Lancement de l'étude « Commerce »
- Bilan du déploiement du parcours d'éducation aux usages du numérique
- Bilan d'EMILE après un an de fonctionnement
- Trajectoire stratégique du CIAS
- Candidature du CIAS et ses partenaires, à l'appel à projet « Centre de Ressources Territorial pour les personnes âgées
- Opération Titres d'identité
- Disponibilités de rendez-vous Titres d'identité
- Le Printemps du Livre se balade – édition 2023
- Plan de sobriété énergétique de Terres de Montaigu
- GIDON – Nouvelle stratégie pour la lutte contre les organismes nuisibles
- Externalisation partielle des modes de gestion assainissement pour 2023 et lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'externalisation globale 2024
- Retour des rencontres communales et stratégie des AO2 pour la rentrée 2023
- Partage des grands principes de l'appel d'offres Transport scolaire

Partie 2 – Délibérations du Bureau d'agglomération

- DELTDMB_22_175 Désaffectation et déclassement du cinéma Caméra 5 – Montaigu
- DELTDMB_22_176 Cession à la société GRAND ECRAN VI – Avenue Villebois Mareuil –Montaigu-Vendée
- DELTDMB_22_177 Remboursement des chèques fidélité cinéma aux usagers
- DELTDMB_22_178 Recours au contrat d'apprentissage
- DELTDMB_22_179 Création d'un contrat de projet – service Mobilité
- DELTDMB_22_180 Travaux de réhabilitation et d'aménagement de la Zone d'Activités « La Croix Boiziau » – Attribution, signature et notification des marchés de travaux
- DELTDMB_22_181 Convention de servitude avec Enedis – ZA La Marionnière – Montaigu-Vendée
- DELTDMB_22_182 Demande de subvention pour le Conservatoire intercommunal de musique
- DELTDMB_22_183 Demande de subvention dans le cadre de la PS JEUNES (CAF)
- DELTDMB_22_184 Convention de mise à disposition d'outils dans le cadre du parcours numérique (IREPS)
- DELTDMB_22_185 Demandes de subvention dans le cadre de l'organisation du Printemps du Livre 2023
- DELTDMB_22_186 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
- DELTDMB_22_187 Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) sur la commune de Treize-Septiers – Place Saint-Martin, rue de la Salette, rue des frères Cormerais, rue de la Croix Rouge et rue Pierre Henri Gillot – Attribution, signature et notification du marché de travaux

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Damien GRASSET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 08 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

DELTDMB_22_175 - Désaffectation et déclassement du cinéma Caméra 5 – Montaigu

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est propriétaire d'un immeuble situé à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastré section AC numéro 256p sur lequel est construit le cinéma.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la société GRAND ECRAN VI a fait part de son intérêt de disposer de l'emprise foncière du cinéma existant afin d'y bâtir un cinéma miniplexe de proximité de six salles soit 890 fauteuils. 28 séances par semaine et par salle pourraient être programmées pour un nombre de visiteurs annuels de 150 000 au lieu de 50 000 aujourd'hui

Le projet présenté par la société GRAND ECRAN porte atteinte aux voies de desserte et de circulation de la voie permettant d'accéder au parking public. En effet, l'entrée du parking public situé à proximité du cinéma est comprise dans l'emprise foncière qui serait cédée à la société GRAND ECRAN.

Monsieur le Président précise qu'avant tout transfert de propriété, il convient de procéder au préalable à la désaffectation et au déclassement de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), cadastrée section AC numéro 256p d'une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca pour les intégrer à l'issue de la procédure dans le domaine privé de la collectivité permettant ainsi l'aliénation du bien.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de cession à la société GRAND ECRAN VI, une enquête publique a eu lieu du 16 au 31 mai 2022 ayant pour objet le déclassement du domaine public d'une partie du parking situé à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastré section AC numéro 256p en vue de son aliénation.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Yves ALBERT, a remis son rapport ainsi que les conclusions motivées et son avis suite au déroulement de l'enquête publique en date du 3 juin 2022. Il résulte de ce rapport les conclusions suivantes : **« AVIS FAVORABLE au projet de déclassement du domaine public communautaire de l'emprise d'une superficie d'environ 138 m² du parking public situé 21 avenue Villebois Mareuil sur le territoire de la commune de Montaigu-Vendée ».**

Monsieur le Président précise à l'assemblée que le cinéma actuel est fermé au public depuis le 30 septembre dernier.

Monsieur le Président précise également qu'il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement des biens meubles garnissant le bien immobilier ci-dessus désigné.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les conclusions émises dans le rapport établi en date du 3 juin 2022 par le commissaire enquêteur et par conséquent suivre son avis ; constate la désaffectation de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrée section AC numéro 256p d'une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca ; prononce le déclassement et l'intégration au domaine privé de la collectivité de l'emprise ci-dessus désaffectée et cadastrée section AC numéro 256p d'une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca ; constate la désaffectation et le déclassement des meubles garnissant le bien immobilier situé à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastré section AC numéro 256p.

DELTDMB_22_176 - Cession à la société GRAND ECRAN VI – Avenue Villebois Mareuil –Montaigu-Vendée

Pour permettre la réalisation de ce projet, la société GRAND ECRAN VI s'est proposée d'acquérir les parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600), 19Bis et 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrées section AC numéros 20p, 218p, 219p, 221p, 222p, 223p, 256p ainsi qu'une partie dépendant actuellement du domaine public, le tout pour une surface totale d'environ 00ha 29a 25ca.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que Terres de Montaigu n'est propriétaire que de la parcelle ci-dessus cadastrée section AC numéro 256p pour une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca. Le surplus est propriété de la commune de Montaigu-Vendée.

Monsieur le Président propose donc de céder à la société GRAND ECRAN VI dont le siège social est situé à Limoges (87000), 9 Place Denis Dussoubs ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à se substituer, la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrée section AC numéro 256p pour

une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca. Cette cession aurait lieu moyennant le prix principal de 106.735,04 euros hors taxes auquel il y aura lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée sur le prix total qui sera précisé dans l'acte authentique de vente.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que la cession portera sur un terrain à bâtir desservi par les réseaux. Les frais de démolition du bâtiment sont pris en charge par la commune de Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'il est envisagé de mutualiser les parkings de l'hôtel intercommunal et du nouveau cinéma pour garantir des modalités de stationnement satisfaisantes pour l'accueil du personnel du futur cinéma et de ses visiteurs. Pour cela, Monsieur le Président précise que le permis d'aménager obtenu dans le cadre des travaux de construction du futur cinéma et du réaménagement du quartier engage Terres de Montaigu à réaliser à ses frais des équipements publics (places de stationnement, voirie, espaces verts...) sur la parcelle restant lui appartenir située à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrée section AC numéro 256p. Les places de stationnement du futur cinéma et du futur hôtel de l'intercommunalité pourront ainsi être mutualisées. L'entretien de ces équipements restera à la charge exclusive de Terres de Montaigu.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, cède à la société GRAND ECRAN VI dont le siège social est situé à Limoges (87000), 9 Place Denis Dussoubs ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à se substituer, la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrée section AC numéro 256p pour une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca, moyennant le prix principal de 106.735,04 € hors taxes auquel il y aura lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée sur le prix total qui sera précisé dans l'acte authentique de vente ; dit que les frais d'actes et tous autres frais (branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur ; autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération notamment un compromis de vente.

DELTDMB_22_177 - Remboursement des chèques fidélité cinéma aux usagers

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la fermeture du cinéma, les chèques fidélité cinéma vendus aux Comités d'entreprises et particuliers n'ont pu être consommés dans leur ensemble par les usagers de l'équipement. Il est donc proposé la mise en place du remboursement des chèques fidélité cinéma aux comités d'entreprises et particuliers qui en feront la demande jusqu'au 01 décembre 2022

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise le principe de remboursement des tickets cinéma aux usagers dans la limite des demandes faites jusqu'au 01 décembre 2022 et donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

DELTDMB_22_178 - Recours au contrat d'apprentissage

Dans un contexte économique contraint et au vu des difficultés de recrutement, le recours au contrat d'apprentissage permet à des apprentis d'apprendre un métier, tout en participant aux tâches et/ou aux projets des directions au sein desquelles ils sont affectés.

En concurrence des efforts consentis par la collectivité pour assurer la formation d'un agent en contrat d'apprentissage, celle-ci bénéficie d'un ensemble d'aides et exonérations pour en diminuer le coût (exonération totale ou partielle de charges sociales, prise en charge pédagogique).

Par conséquent, le Bureau d'agglomération est sollicité pour recourir à des contrats d'apprentissage définis ainsi :

Service d'accueil	Profil	Début - Fin de contrat	Prise en charge CNFPT du coût pédagogique
Jeunesse	<u>Poste</u> : animateur <u>Nom de l'apprenti</u> : POTIRON Pierre Antoine <u>Diplôme préparé</u> : BP JEPS Loisirs pour tous <u>Tuteur</u> : AUDUREAU Clémence <u>Durée</u> : 18 mois	28/08/22 - 21/02/24	100%

Piscine	<u>Poste</u> : maître-nageur <u>Nom de l'apprenti</u> : GAUDIN PAUMIER Suzon <u>Diplôme préparé</u> : BP JEPS AAN <u>Tuteur</u> : SIMON Sébastien <u>Durée</u> : 9 mois	19/09/22 - 30/06/23	100%
Service d'accueil	Profil	Début - Fin de contrat	Prise en charge CNFPT du coût pédagogique
Communication	<u>Poste</u> : chargé de communication junior <u>Nom de l'apprenti</u> : BONNET Cyrielle <u>Diplôme préparé</u> : Master "manager des stratégies - marketing et communication" <u>Tuteur</u> : BERNARD Pauline <u>Durée</u> : 24 mois	05/09/22 - 05/09/24	84%
Direction de l'Action Culturelle	<u>Poste</u> : chargé des projets éducation artistique et culturelle <u>Nom de l'apprenti</u> : MENARD Lilian <u>Diplôme préparé</u> : Master 2 "histoire parcours direction de projets ou établissement culturel" <u>Tuteur</u> : ROBERT Amélie <u>Durée</u> : 10 mois	01/09/22 - 30/06/22	98%

Conditions d'accueil :

- Environnement de travail : services en lien avec le diplôme préparé,
- Temps de travail : 35 heures / semaine selon la réglementation en vigueur.

Maître d'apprentissage :

- Une personne désignée dans l'équipe sur une fonction équivalente, et en son absence, le responsable de l'équipe,
- Diplôme : Titre ou diplôme équivalent au diplôme visé par l'apprenti,
- Bonification indiciaire de 20 points pour les tuteurs titulaires dans les conditions statutaires.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise le recours aux contrats d'apprentissage ci-dessus exposés ; autorise les demandes de subvention auprès des organismes financeurs, notamment le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), pour le financement de la formation et du salaire des apprentis ; autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et conventions relatifs à cette décision.

DELTDMB_22_179 - Création d'un contrat de projet – service Mobilité

Daniel Rousseau expose aux membres du Bureau la nécessité de recourir à un agent contractuel pour le service Mobilité, comme exposé ci-dessous :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois / Cat. hiérarchique	Fonction	Durée	Indice plafond	Date d'effet
Service Mobilité	Accroissement Art. 323-1°	Poste de catégorie B ou C, filière administrative ou technique	Chargé mission vélo à temps complet	2,5 ans	IB525	01/11/2022

Cette création vise à accélérer le déploiement du plan d'actions du Schéma Vélo Intercommunal approuvé par le Conseil d'agglomération en date du 17 janvier 2022.

Ce poste sera financé à hauteur de 29 000 euros par an pendant 2,5 ans par l'ADEME via l'appel à projet AVELO2 pour lequel Terres de Montaigu est lauréate.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recourir à un agent contractuel comme exposé ci-dessus ; autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ce contractuel en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionnés ; autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ; autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DELTDMB_22_180 - Travaux de réhabilitation et d'aménagement de la Zone d'Activités « La Croix Boiziau » – Attribution, signature et notification des marchés de travaux

Suite à l'achat des terrains par Terres de Montaigu à la commune déléguée de La Guyonnière (Montaigu-Vendée), il a été décidé de réaliser l'extension de la Zone d'activités La Croix Boiziau.

L'aménagement principal sera la création d'une route reliant la RD 86 à la Zone d'activités, ainsi que la création d'un chemin partagé pour les cyclistes et les piétons afin de favoriser la mobilité douce. De plus un aménagement paysagé avec des essences locales sera présent autour du bassin de rétention et d'incendie

En parallèle, des travaux de réhabilitation et d'aménagement seront engagés sur la zone existante afin de respecter une continuité entre cette dernière et l'extension.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en juillet 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT.

Les prestations sont réparties en deux lots :

- Lot n°01 « Réhabilitation et aménagement de la Zone d'activités La Croix Boiziau »,
- Lot n°02 « Création de la Zone d'activités La Croix Boiziau 2 ».

Chaque lot fait l'objet d'un marché.

Pour le lot n°02 « Création de la Zone d'activités La Croix Boiziau 2 » une variante « exigée » sous forme de prestation alternative a été demandée par Terres de Montaigu : « Réalisation d'une structure voirie avec traitement de sol ».

L'exécution de chaque lot débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission d'attribution (CAMP) s'est réunie le 6 octobre 2022, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix des entreprises ou groupement d'entreprises attributaires des marchés.

Pour le lot n°01, l'offre de la société BLANLOEIL (44190 Clisson) a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution avec un document financier (DQE) d'un montant de 456 991,60 € HT.

Pour le lot n°02, l'offre de base (sans prestation alternative) de la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (85607 La Boissière-de-Montaigu) a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution avec un document financier (DQE) d'un montant de 398 800,80 € HT.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le lot n°01 à la société BLANLOEIL, dont l'offre avec un document financier (DQE) d'un montant de 456 991,60 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse » ; autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le lot n°02 à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP, dont l'offre avec un document financier (DQE) d'un montant de 398 800,80 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse » ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DELTDMB_22_181 - Convention de servitude avec Enedis – ZA La Marionnière – Montaigu-Vendée

ENEDIS doit installer sur une parcelle appartenant à Terres de Montaigu, une ligne électrique souterraine 400 Volts. Cette servitude est nécessaire dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Il est donc nécessaire de créer une servitude de tréfonds pour le passage d'une ligne électrique 400 volts dans la zone d'activités La Marionnière située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay. Cette canalisation souterraine grève la parcelle cadastrée 224 section J numéro 606 appartenant à Terres de Montaigu.

Cette canalisation sera établie dans une bande d'un mètre de large et trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ deux mètres.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, concernant les travaux liés à une ligne électrique souterraine 400 Volts et grevant la parcelle située à Montaigu-Vendée, cadastrée 224 section J numéro 606 ; autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/075447 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

JEUNESSE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DELTDMB_22_182 - Demande de subvention pour le Conservatoire intercommunal de musique

Le Département de la Vendée soutient l'action des écoles et conservatoires de musique du département en développant un programme départemental d'aides à l'enseignement musical.

Cette aide est accordée en fonction du nombre d'élèves inscrits au conservatoire, et suivant les critères exposés dans le règlement de l'aide à l'enseignement musical, adopté par délibération de l'Assemblée départementale n°I-A-5 du 7 avril 2017, et reconduit pour 2 ans soit de 2020 à 2022, par délibération du 6 mars 2020.

Les critères remplis par le conservatoire intercommunal Terres de Montaigu correspondent au palier 3, sur les 4 paliers définis par le règlement départemental. A ce palier, correspond une aide de 24 € par élève.

Le bureau est invité à autoriser Monsieur le Président à solliciter du Conseil Départemental de la Vendée l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour le conservatoire intercommunal de musique Terres de Montaigu.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter du Conseil Départemental de la Vendée l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour le conservatoire intercommunal de musique Terres de Montaigu.

DELTDMB_22_183 - Demande de subvention dans le cadre de la PS JEUNES (CAF)

En 2019, Terres de Montaigu avait déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre de la PS Jeunes, en lien avec le démarrage de son service Prévention.

Cette subvention nécessite une demande auprès de la CAF de la Vendée exposant le projet Jeunesse.

Le conventionnement arrivant à échéance, il est proposé de renouveler la demande auprès de la CAF pour une durée de 3 ans.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de la CAF de la Vendée l'obtention d'une subvention triennale dans le cadre de la prestation de service jeunes (PS JEUNES).

DELTDMB_22_184 - Convention de mise à disposition d'outils dans le cadre du parcours numérique (IREPS)

Le service jeunesse a co-construit avec l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) une boîte à outils dans le cadre du parcours d'éducation aux usages du numérique.

Le bureau est invité à autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat valorisant et mettant à disposition la boîte à outils d'animation numériques « La clé du web 6.0 » - Parcours d'éducation au numérique en direction des élèves du niveau 6^{ème} qui vient régir les utilisations respectives de cet outil.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat « valorisation et mise à disposition de la boîte à outils d'animation numériques « La clé du web 6.0 » - Parcours d'éducation au numérique en direction des élèves du niveau 6^{ème} », jointe à la présente délibération.

CULTURE

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

DELTDMB_22_185 - Demandes de subvention dans le cadre de l'organisation du Printemps du Livre 2023

Dans le cadre de l'édition 2023 du salon, le coût global du Printemps du Livre est estimé à 570 000 €. La Communauté d'agglomération sollicite une subvention, pour l'organisation du Printemps du Livre 2023, auprès du Département de la Vendée à hauteur de 155 000 €, de la Région Pays de la Loire à hauteur de 35 000 €, de la fédération du Crédit Mutuel Océan à hauteur de 20 000 €, de la Sofia à hauteur de 20 000 €, du Centre National du Livre à hauteur de 15 000 €, de la Sodebo à hauteur de 6 000 €.

Le bureau est invité à statuer sur le principe de demande de subventions aux différentes entités énoncées ci-dessus.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention pour Le Printemps du Livre de Montaigu 2023, auprès du Département de la Vendée à hauteur de 155 000 €, de la Région Pays de la Loire à hauteur de 35 000 €, de la fédération du Crédit Mutuel Océan à hauteur de 20 000 €, de la Sofia à hauteur de 20 000 €, du Centre National du Livre à hauteur de 15 000 €, de la Sodebo à hauteur de 6 000 € ; donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

HABITAT

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DELTDMB_22_186 - Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Le Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

L'ensemble de ces dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont opérationnels depuis le 1^{er} mai 2021. A ce jour, 713 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences. 88 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 8 septembre 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT558	BAUDRY Gérard	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	14 049,46 €	1 000,00 €
PT559	POIRIER Alfred	Treize-Septiers	Isolation des combles, VMC, PAC	16 568,29 €	1 000,00 €
PT560	PICOT Bernard	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	10 929,67 €	1 000,00 €
PT561	HARSCOUEY Nathalie	Montréverd (Saint-Sulpice-le-Verdon)	PAC	13 818,59 €	1 000,00 €
PT562	TARRADE Jean-Michel	La Bruffière	PAC	10 343,20 €	1 000,00 €
PT563	POIRIER Matthieu	La Bruffière	PAC	12 203,65 €	3 500,00 €
PT564	POGU Yves	Saint-Philbert-de-Bouaine	Poêle à granulés	7 898,58 €	500,00 €
PT565	BOSSARD Patrice	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	11 475,71 €	1 000,00 €
PT566	BROSSARD Bernard	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	12 365,70 €	2 500,00 €
PT567	LEGUERINEL Marine	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Changement des ouvertures	23 706,01 €	500,00 €
PT568	CLENET Olivier	La Bruffière	Poêle à bois	5 759,34 €	500,00 €
PT569	SOLER Patrice	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à pellet	7 954,47 €	500,00 €
PT570	ROUSSEAU Antoine	Montréverd (Saint-André- Treize-Voies)	Poêle à pellet	8 497,47 €	500,00 €
PT571	REDOIS Patrice	Saint-Philbert-de-Bouaine	Poêle à bois	4 515,32 €	500,00 €
PT572	DELHOMMEAU Loic	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Chauffe-eau thermodynamique	2 886,00 €	500,00 €
PT573	BRUNELLIERE Guy-Marie	Treize-Septiers	ITE	8 019,02 €	500,00 €
PT574	HOUILLE François	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation murs int. combles, poêle bois, changement ouvertures,	20 012,25 €	3 500,00 €
PT575	CHAMARET Sonia	Treize-Septiers	Poêle à granulés	6 616,52 €	500,00 €
PT576	GREZELEAU Roger	Rocheservière	Poêle à bois	8 508,47 €	500,00 €
PT577	JOBARD Jean-Luc	La Bruffière	Poêle à bois	8 342,05 €	500,00 €
PT578	MICHENAUD Sébastien	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à pellet	7 414,77 €	500,00 €
PT579	TRICOT Pauline	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	6 526,21 €	500,00 €
PT580	ERAUD Michel	Treize-Septiers	PAC	12 206,38 €	1 000,00 €
PT581	DURAND Mickael	La Bernardière	PAC, Chauffe-eau thermodynamique	12 824,80 €	1 000,00 €
PT582	REVEILLERE Nelly	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Changement des ouvertures	11 843,94 €	500,00 €
PT583	BEGAUD Jean-Pierre	La Bruffière	PAC, Chauffe-eau thermodynamique	8 845,13 €	1 000,00 €
PT584	BARBARIT Stéphanie	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation des combles	7 348,96 €	500,00 €
PT585	ROI David	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	11 308,00 €	1 000,00 €
PT586	RINEAU Laurent	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Changement des ouvertures	17 301,76 €	500,00 €

PT587	TRICOT Joachim	Cugand	PAC, poêle à bois	14 618,44 €	2 500,00 €
PT588	GARNIER Christophe	La Bruffière	PAC	12 155,16 €	1 000,00 €
PT589	SOULARD Yves	Treize-Septiers	PAC	11 259,62 €	1 000,00 €
PT590	ORIEUX Manuela	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Chauffe-eau thermodynamique	2 150,00 €	500,00 €
PT591	MAZURELLE Marie-Christine	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs intérieurs et combles, changement des ouvertures, VMC, ballon électrique	34 881,55 €	2 500,00 €
PT592	DROUIN Gérard	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	6 856,05 €	500,00 €
PT593	RAUTUREAU Jean-Marc	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Poêle à bois	7 018,07 €	500,00 €
PT594	CHAILLOUX Romuald	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Changement des ouvertures	13 773,95 €	500,00 €
PT595	DELHOMMEAU Gilles	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à granulés	6 635,09 €	500,00 €
PT596	BAUDRY Flavien	L'Herbergement	PAC, ITE	43 643,40 €	1 000,00 €
PT597	IWANISZYN Stéphane	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	12 215,54 €	1 000,00 €
PT598	LEVEVEZ Oriane	La Boissière-de-Montaigu	Poêle à pellet	5 061,68 €	500,00 €
PT599	RICHARD Rémy	La Bruffière	PAC, Chauffe-eau thermodynamique	46 188,26 €	1 000,00 €
PT600	LECLAIR André	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	15 127,69 €	1 000,00 €
PT601	GRIMAUD Daniel	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC	7 891,92 €	1 000,00 €
PT602	GUIBERT Tommy	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	10 662,09 €	1 000,00 €
PT603	HERVOUET Joël	La Bruffière	PAC	8 685,15 €	1 000,00 €
PT604	CHAILLOU Jean	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	11 633,00 €	1 000,00 €
PT605	SOULARD Michael	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Poêle à granulés	3 846,68 €	500,00 €
PT606	ARNAUD Amélie	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	12 856,12 €	500,00 €
PT607	MICHENAUD Jean	Rocheservière	ITE, isolation plancher, PAC, changement ouvertures, VMC	52 212,51 €	4 000,00 €
PT608	BONY Gérard	Treize-Septiers	Changement des ouvertures	12 759,77 €	500,00 €
PT609	BARBOT Jean	La Bruffière	Chaudière à granulés, VMC	21 114,71 €	3 500,00 €
PT610	HEURTEAU Christian	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Poêle à bois	4 520,00 €	500,00 €
PT611	BARON David	L'Herbergement	Poêle à bois	7 884,05 €	500,00 €
PT612	RICHARD Benoît	La Boissière-de-Montaigu	Poêle à granulés	8 824,59 €	500,00 €
PT613	BONNET Maryline	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC	10 213,17 €	1 000,00 €
PT614	CHAMPAIN Freddy	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	9 479,27 €	500,00 €
PT615	PILET Lilian	La Bruffière	Isolation plancher, murs intérieurs, plafonds, VMC, PAC	65 464,07 €	4 500,00 €
PT616	MALLET Frédéric	Rocheservière	Poêle à granulés	5 483,43 €	500,00 €
PT617	RICHARD Jérôme	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	PAC	13 170,00 €	500,00 €
PT618	LASBLEIZ Guy	La Boissière-de-Montaigu	Foyer fermé	7 165,82 €	500,00 €
PT619	LECOQ Hervé	Treize-Septiers	Changement des ouvertures	10 638,06 €	500,00 €
PT620	BOUCHAUD Camille	Treize-Septiers	PAC	12 201,23 €	500,00 €
PT621	CARLIEZ Hélène	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	15 603,47 €	500,00 €
PT622	CHACHOUA Abdelkrim	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC	11 788,16 €	500,00 €
PT623	ORDONNEAU Christian	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	11 978,00 €	500,00 €
PT624	AIRIAUD Hélène	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation murs intérieurs, plancher, changement menuiseries, VMC	34 072,00 €	1 000,00 €
PT625	CHARRIER Didier	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Poêle à pellet	9 773,21 €	500,00 €
PT626	LE PALLEC Doria	Rocheservière	Poêle à granulés	6 678,38 €	500,00 €
PT627	DENIAUD Jean-Paul	Saint-Philbert-de-Bouaine	Volets isolants	1 979,22 €	500,00 €
PT628	RAVON Eliane	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Chaudière à granulés	18 859,10 €	1 000,00 €
PT629	VRIGNAUD Annick	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	12 142,62 €	1 000,00 €
PT630	GREAUD Jean-Baptiste	Cugand	PAC	14 190,99 €	1 000,00 €
PT631	SCHONE Gilles	Montaigu-Vendée (Montaigu)	ITE, poêle à granulés	28 896,56 €	1 000,00 €
PT632	HUCHET Roger	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	15 905,00 €	1 000,00 €
PT633	THOULT Erwan	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	6 527,21 €	500,00 €
PT634	PASQUIER Fabrice	Treize-Septiers	Chauffe-eau thermodynamique	3 102,12 €	500,00 €
PT635	DURAND Alain	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC	11 412,18 €	500,00 €
PT636	BRETAUDEAU Yves	Cugand	PAC	20 326,01 €	500,00 €

79 aides pour un montant à payer de 75 500,00 Euros

Aide à la rénovation des façades					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Travaux HT	Montant subvention
FA017	SOULARD Yves	Treize-Septiers	Isolation thermique extérieure bardage composite (ap 1949)	28 408,42 €	1 000,00 €
FA018	PENNANQUER Mickael	La Bruffière	Isolation thermique extérieure finition enduit (ap 1949)	30 628,78 €	1 000,00 €
FA019	RICHARD Rémy	La Bruffière	Isolation thermique extérieure bardage composite (ap 1949)	24 348,50 €	1 000,00 €
FA020	BAUDRY Flavien	L'Herbergement	Isolation thermique extérieure finition enduit (ap 1949)	30 067,70 €	1 000,00 €
FA021	SCHONE Gilles	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique extérieure bardage bois (ap 1949)	21 457,60 €	1 000,00 €

5 aides pour un montant à payer de 5 000,00 Euros

Aide à la rénovation d'un logement locatif très dégradé dans le cadre de l'OPAH					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant facture	Montant subvention	Aide supplémentaire : production logement - de 60 m ²
OPB016	GABORIEAU Mickael	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	25 502,00 €	3 000,00 €	/
OPB017	ROUX Clémence	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	59 370,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB018	FAVREAU Fabienne	La Boissière-de-Montaigu	97 814,34 €	3 000,00 €	/
OPB019	FAVREAU Fabienne	La Boissière-de-Montaigu	104 076,86 €	3 000,00 €	/

4 aides pour un montant à payer de 12 000,00 Euros

1 aide pour la production de logement de moins de 60 m² pour un montant à payer de 3 000,00 Euros.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DELTDMB_22_187 - Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) sur la commune de Treize-Septiers – Place Saint-Martin, rue de la Salette, rue des frères Cormerais, rue de la Croix Rouge et rue Pierre Henri Gillot – Attribution, signature et notification du marché de travaux

Des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) sur la commune de Treize-Septiers sont devenus nécessaires. Les travaux à réaliser concernent la place Saint-Martin, la rue de la Salette, la rue des frères Cormerais, la rue de la Croix Rouge et la rue Pierre Henri Gillot.

Les travaux ont pour objet la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux d'usées. La réhabilitation des réseaux relève de la compétence de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

La procédure de mise en concurrence a été lancée en janvier 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT.

Il s'agit d'un marché unique et de forme ordinaire.

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission d'attribution (CAMPA) s'est réunie le 6 octobre 2022, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises attributaire.

L'offre de la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (85607 La Boissière-de-Montaigu) a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution, avec un document financier (DQE) d'un montant total de 399 859,03 € HT.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché de travaux à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP, dont l'offre avec un document financier (DQE) d'un montant de 399 783,33 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse » ; autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

PARTIE 3 : COMMISSIONS A VENIR ET LISTE DES ANNEXES

COMMISSIONS A VENIR

Commission Culture et Tourisme, le lundi 10 octobre à 18h30

Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge, le lundi 10 octobre à 18h30 (Mon espace services)

Commission Transport scolaire, le jeudi 20 octobre à 18h30

Commission Habitat, Urbanisme et Déchets, le lundi 24 octobre à 18h30

Commission Finances et Moyens généraux, le lundi 7 novembre à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40

Le secrétaire de séance
Damien GRASSET



Le Président
Antoine CHEREAU

